

DEPARTEMENT
DU RHONE
—
ARRONDISSEMENT
DE LYON
—
CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL
—

REPUBLIQUE FRANCAISE
—
COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL
—

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2014

Délibération : **04.2014.041**

Transmis en préfecture le :

28 avril 2014

Séance du : **24 avril 2014**

Compte-rendu affiché le **29 avril 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 avril 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE (jusqu'au point 10)

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER (jusqu'au point 10)

Membres absents à la séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE BUDGET 2014

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--|-------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Frais de personnel (Chapitre 012) | 9 350 964 | Impôts et taxes | 14 968 001 |
| Dépenses de gestion <i>(charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)</i> | | 7 945 935 | Dotations et compensations |
| <i>Péréquation horizontale (FPIC)</i> | 104 000 | | Dotation Globale de Fonctionnement |
| Intérêts de la dette (Chapitre 66) | 370 000 | Produits des services (dont CAF) | 2 243 719 |
| Charges exceptionnelles | 7 000 | Recettes financières | 300 |
| <i>Opérations d'ordre</i> | 914 076 | Recettes exceptionnelles | 7 000 |
| Epargne | 1 616 919 | <i>Opérations d'ordre</i> | 2 182 |
| TOTAL | 20 308 895 | TOTAL | 20 308 895 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Dépenses d'équipement | 7 232 574 | Epargne | 1 616 919 |
| <i>Restes à réaliser dépenses</i> | 1 888 460 | Restes à réaliser recettes | 2 297 754 |
| Dépenses imprévues | 40 000 | Recettes d'équipement (FCTVA, TLE) | 826 244 |
| Subventions - fonds de concours versés (204) | 100 943 | Subventions d'investissement (terrain synthétique, MDQ, Projet Nature, Contrat Pluriannuel) | 251 000 |
| Subv. Équipement FLPA | 137 054 | | |
| Rembt de dette en capital | 622 000 | Emprunt | 3 800 000 |
| CLTR | 2 521 000 | CLTR | 2 521 000 |
| <i>Opérations d'ordre</i> | 2 182 | <i>Opérations d'ordre</i> | 914 076 |

| | | | |
|-------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Déficit d'investissement 2013 | 2 290 266 | Affectation du résultat 2013 | 2 607 487 |
| TOTAL | 14 834 480 | TOTAL | 14 834 480 |

| Dépenses de fonctionnement | 2013 (2) (BP sauf pour le 6574 : CA) | BP 2014 (1) | Ecart (1-2) | Ecart en % (1-2) |
|--|--|-------------------|----------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 4 543 953 | 4 299 429 | -244 524 | -5,38% |
| 012- Charges de personnel | 9 168 442 | 9 350 964 | 182 522 | 1,99% |
| 65- Autres charges de gestion courante | 233 446 | 255 254 | 21 808 | 9,34% |
| Subventions aux associations * (article 6574) | 2 441 018 | 2 479 390 | 38 372 | 1,57% |
| Déficit budget annexe, CCAS et FLPA | 802 558 | 851 863 | 49 304 | 6,14% |
| 014- Prélèvement FPIC | 74 000 | 104 000 | 30 000 | 40,54% |
| 022 - dépenses imprévues | 45 000 | 60 000 | 15 000 | 33,33% |
| Sous total Charges de gestion | 17 308 418 | 17 400 900 | 92 482 | 0,53% |
| Charges financières (chapitre 66) | 322 000 | 370 000 | 48 000 | 14,91% |
| Charges exceptionnelles (chapitre 67) | 11 000 | 7 000 | -4 000 | -36,36% |
| <i>Opérations d'ordre</i> | 813 153 | 914 076 | 100 923 | 12,41% |
| Total des charges | 18 454 571 | 18 691 976 | 237 405 | 1,29% |

| Recettes de fonctionnement | BP 2013 (2) | BP 2014 (1) | Ecart (1-2) | Ecart en % (1-2) |
|--|-------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| 73- Impôts et Taxes | 14 610 623 | 14 968 001 | 357 378 | 2,45% |
| <i>dont impôts locaux *</i> | 11 323 843 | 11 455 063 | 131 220 | 1,16% |
| Dotations et compensations (74 sauf CAF) | 550 583 | 622 265 | 71 683 | 13,02% |
| DGF | 2 605 314 | 2 465 428 | -139 886 | -5,37% |
| Produits de gestion des services (70,75, 013 + CAF) | 2 407 293 | 2 243 719 | -163 574 | -6,79% |
| Sous total Produits de gestion | 20 173 813 | 20 299 413 | 125 600 | 0,62% |
| Produits financiers | 402 | 300 | -102 | -25,37% |
| Produits exceptionnels | 14 000 | 7 000 | -7 000 | -50,00% |
| <i>Opérations d'ordre</i> | 2 182 | 2 182 | 0 | 0,00% |
| Total des Produits | 20 190 397 | 20 308 895 | 118 498 | 0,59% |

| | BP 2013 (2) | BP 2014 (1) | Ecart (1-2) | Ecart en % (1-2) |
|--------------------------------------|------------------|------------------|---------------|---------------------|
| Autofinancement de l'exercice | 1 571 716 | 1 616 919 | 45 203 | 2,88% |

I- Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2014

Le Débat d'Orientations Budgétaires a posé les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

Globalement, l'environnement économique et social de 2013 était similaire à celui de 2012 et les finances locales se caractérisent par une contraction de l'épargne brute des collectivités.

Éléments de conjoncture

L'activité a rebondi en France au 4ème trimestre (+0,3%). Ainsi après une croissance du PIB de + 0,3% en 2013, une accélération de l'activité serait attendue mi 2014 et l'inflation resterait faible (0,9% en juin 2014). En conséquence, l'INSEE prévoit une progression du pouvoir d'achat des ménages, mais très faible. Côté entreprises, si l'investissement de celles-ci a progressé au dernier trimestre 2013 (+0,9%), après sept trimestres consécutifs de contraction, au 1er trimestre 2014, il baisserait de nouveau.

En résumé, la progression de l'activité en France resterait modeste au premier semestre 2014 et l'amélioration conjoncturelle marquerait une pause.

Les mesures fiscales de la loi de finances 2014

Après plusieurs années de gel des dotations de l'État, la loi de finances 2014 marque un tournant pour les finances des collectivités en prévoyant une première année de baisse des dotations, qui se poursuivra en 2015.

Ainsi, la DGF affiche en 2014 - 5%, soit 140 000€ de diminution par rapport à 2013, ce qui représente plus d'un point d'impôt pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances confirme, et accentue même, la poursuite de la mise en place de la péréquation : ainsi le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de 58% cette année et le plafond de contribution à ce fonds est relevé de 11 à 13% des ressources fiscales. Il s'élèverait pour la commune à 104k€ en 2014 (pour 65k€ en 2013).

II- Les grands axes du budget primitif 2014

Dans ce contexte, trois orientations ont été définies pour la construction du budget 2014 :

- un autofinancement maintenu à 1,5M€ minimum;
- une stabilité des taux de fiscalité;
- un niveau d'équipement toujours soutenu.

Ces orientations ont ainsi nécessité des choix de gestion et de services mis en œuvre.

II-I SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-I-1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 20,28M€ en 2014 contre 20,31M€ au budget précédent et 20,75M€ au réalisé 2013.

La tendance est donc à la baisse avec une diminution des recettes de 466k€ par rapport au réalisé 2013.

Les principaux postes de recettes marqués par cette baisse sont les recettes provenant de l'État ainsi que les recettes liées aux services réalisés (-400 K€).

| | BUDGET 2013 | REALISE 2013 | BP 2014 | EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013 | EVOLUTION BP A BP | EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--|----------------------|--|
| Fiscalité directe locale | 11 241 123 | 11 323 843 | 11 455 063 | 1,16% | 1,90% | +131 K€ |
| Dotations et compensations | 5 158 884 | 5 244 016 | 5 095 965 | -2,82% | -1,22% | -148 K€ |
| Participations et subventions | 1 310 465 | 1 392 003 | 1 402 762 | 0,77% | 7,04% | +11 K€ |
| Recettes liées aux services mis en œuvre et recettes diverses | 1 446 841 | 1 481 549 | 1 081 622 | -26,99% | -25,24% | -400 K€ |
| Fiscalité indirecte | 1 156 500 | 1 305 781 | 1 245 500 | -4,62% | 7,70% | -60 K€ |
| Total des recettes de gestion courante | 20 313 813 | 20 747 191 | 20 280 913 | -2,25% | -0,16% | -466 K€ |

La fiscalité directe locale représente une part importante des recettes de fonctionnement.

Les bases fiscales prévisionnelles faisant apparaître une très faible évolution physique, l'augmentation de ces recettes est quasiment uniquement liée à la revalorisation votée par l'Etat (0,9%).

En effet, conformément à la 2nde orientation définie pour 2014, les taux de fiscalité ont été stabilisés cette année encore.

Les dotations et compensations de l'État et du Grand Lyon sont quant à elles en diminution.

Si l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR et la DC RTP sont attendues à hauteur des montants perçus en 2013, la DGF diminue de manière significative comme indiqué en loi de finances (- 5% soit -140K€).

Les participations et subventions perçues sont sensiblement à la hausse par rapport au BP 2013 (+7,04%). L'ensemble de ces recettes reste relativement stable, néanmoins elles intègrent la participation estimée de la CAF dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui viendra atténuer le coût supporté par la ville pour l'organisation de ces nouvelles activités (charge nette de la ville estimée à 61k€ sur 4 mois).

Les recettes liées aux services sont en diminution de(-25,24%).

Cette évolution s'explique par le passage en DSP de la restauration scolaire depuis la rentrée de septembre 2013. Dès lors, le recouvrement des participations des familles n'est plus effectué par la ville mais directement par le prestataire, ce qui explique la disparition de ces recettes sur le budget 2014 (-400K€). Pour compléter, on notera que les dépenses continuent d'intégrer la prestation de restauration mais pour le montant correspondant à la différence entre la tarification au quotient et le cout d'un repas.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place...) est estimée à un niveau supérieur au budget précédent (+7,70%) mais toutefois moindre que le réalisé 2013 (-60K€). Les recettes réalisées en 2013 se sont effectivement avérées plus importantes que prévues, et plus dynamiques que pour les autres collectivités globalement, notamment en ce qui concerne les droits de mutation et la taxe sur l'électricité. Les prévisions 2014 ont donc été basées sur la moyenne du réalisé des dernières années, l'estimation de ces recettes restant toujours difficile compte tenu des décalages d'encaissement.

II-I-2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2014 s'élèvent à 17,78M€, contre 17,95M€ au budget 2013 et un réalisé 2013 de 17,42M€.

En 2014, la commune poursuit les efforts engagés pour maîtriser ses coûts de fonctionnement avec une baisse des dépenses de près de 1% par rapport au budget 2013, et notamment la diminution de 6,68% des charges de structures et d'activités .

| | BUDGET 2013 | REALISE 2013 | BP 2014 | Evol. BP 2014 / REALISE 2013 | Evol. BP A BP | Evol. BP 2014 / REALISE 2013 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| Dépenses de personnel | 9 168 442 | 9 038 547 | 9 350 964 | 3,46% | 1,99% | +312 k€ |
| Subventions versées aux associations | 2 589 538 | 2 441 018 | 2 479 390 | 1,57% | -4,25% | +38 k€ |
| Subventions d'équilibre au CCAS, FLPA et LA MOUCHE | 840 658 | 768 322 | 851 863 | 10,87% | 1,33% | +84 k€ |
| Charges de structures, activités et nouveaux services | 4 945 214 | 4 799 856 | 4 614 683 | -3,86% | -6,68% | -185 k€ |
| Pénalité SRU - FPIC | 74 000 | 73 107 | 104 000 | 42,26% | 40,54% | +31 k€ |
| Frais financiers - Intérêts d'emprunts | 322 000 | 295 318 | 370 000 | 25,29% | 14,91% | +75 k€ |
| Charges exceptionnelles | 11 000 | 5 085 | 7 000 | 37,66% | -36,36% | +2 k€ |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 17 950 852 | 17 421 254 | 17 777 900 | 2,05% | -0,96% | +357 k€ |

Représentant la moitié des dépenses de fonctionnement, **les dépenses de personnel** progressent de +3,46% par rapport au réalisé 2013.

Si cette évolution est légèrement supérieure à celle de l'an dernier (+2,79%), elle s'explique par des décisions extérieures à la collectivité. En effet, la suppression de la journée de carence s'élève à 12K€, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (55K€), l'augmentation du SMIC horaire, la revalorisation des grilles indiciaires (70K€), l'augmentation des cotisations patronales (66K€), l'augmentation de l'assurance statutaire, ainsi que par l'impact de la réforme des rythmes scolaires induisent une augmentation.

Par ailleurs, ce budget prend en compte la création d'un nouveau poste de chargé de mission emploi et insertion afin de dynamiser le travail des partenaires de l'emploi mais également celui des entreprises sur notre territoire.

L'enveloppe globale des **subventions versées aux associations** augmente de +1,57% par rapport au réalisé 2013.

Comme pour les coûts de fonctionnement, une réflexion a été menée pour maintenir le soutien au secteur associatif tout en encadrant les dépenses.

Ainsi, les dossiers de demandes de subventions ont rigoureusement été analysés, une réfaction de 2% étant appliquée aux dossiers incomplets. De plus, la ville a priorisé les associations présentant un intérêt local ou dont l'activité relève du financement d'autres collectivités. L'aide financière de la ville n'ayant pas pour vocation d'être thésaurisée sur les comptes des associations, une reprise sur fonds propres a également été appliquée dans les cas où les résultats sont très excédentaires.

Les subventions d'équilibre aux autres budgets affichent une augmentation de 1,33% par rapport au budget 2013 (+84K€ par rapport au réalisé 2013).

| | BUDGET 2013 | REALISE 2013 | BP 2014 | EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013 | EVOLUTION BP A BP | EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013 |
|--|----------------|-----------------|----------------|--|----------------------|--|
| CCAS | 251 437 | 247 166 | 346 066 | 40,01% | 37,64% | +99 k€ |
| FLPA LE COLOMBIER | 98 088 | 78 354 | 49 424 | -36,92% | -49,61% | -29 k€ |
| FLPA LES OLIVIERS | 41 080 | 30 582 | 18 703 | -38,84% | -54,47% | -12 k€ |
| LA MOUCHE | 450 053 | 412 219 | 437 669 | 6,17% | -2,75% | +25 k€ |
| Total des subventions d'équilibre | 840 658 | 768 322 | 851 863 | 10,87% | 1,33% | +84 k€ |

La subvention de fonctionnement versée au CCAS est en hausse de 40% par rapport réalisé 2013. Ce poste évolue cette année en raison de l'évolution du poste « charges de personnel ». En effet, plusieurs postes ont été vacants plus de 6 mois sur 2013, ils sont désormais budgétés sur une année complète en 2014.

Les subventions d'équilibre versées aux FLPA sont en baisse, soit -29K€ pour Le Colombier et -12K€ pour Les Oliviers. La différence entre l'ensemble des charges nécessaires à l'activité et les recettes afférentes s'est en effet réduite pour l'exercice 2014.

Les dépenses de fonctionnement proposées du FLPA Le Colombier baissent de plus de 8K€ par rapport au réalisé 2013, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement progressent de 19K€. Concernant le FLPA Les Oliviers, bien que les recettes progressent peu, les dépenses de fonctionnement diminuent de plus de 7K€. Les efforts de gestion menés sur ces deux budgets, comme pour la ville, ainsi qu'un poste charges de personnel conjoncturellement élevé en 2013 (remplacements importants sur les deux FLPA), expliquent cette diminution de subvention.

La subvention de la Mouche apparaît en légère hausse par rapport au réalisé 2013 (+6,17%), toutefois elle diminue par rapport au budget précédent (-2,75%). Cette tendance est liée à l'évolution des dépenses de personnel, pour les mêmes raisons que la ville comme indiqué précédemment et aux activités déjà engagées pour la saison culturelle 2014.

Les pénalités SRU et le FPIC

Compte tenu de l'ensemble des subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés, la commune est exonérée de pénalités SRU en 2014. Néanmoins, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progresse à lui seul de près de 60% par rapport au réalisé 2013. Mis en place par la loi de finances 2011, ce nouveau mécanisme continue de croître chaque année et devrait s'élever à 104K€ en 2014.

Les frais financiers

Ce poste comprend les intérêts d'emprunts payés annuellement.

Il augmente en 2014 en raison des nouveaux emprunts contractés et mobilisés au cours de l'exercice à venir (le montant des intérêts à payer étant toujours plus important en début de remboursement d'emprunt plutôt qu'à la fin) et des intérêts liés aux mobilisations des lignes de trésorerie.

Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles recouvrent essentiellement les intérêts moratoires payés en cas de retard de paiement des factures. Ce poste reste contenu malgré un contexte d'augmentation du nombre de factures conjuguée à la réduction des délais de paiement pour les collectivités (30 jours, délai du percepteur inclus).

Les charges de structures, d'activités et de nouveaux services

Affichant une baisse de près de 4%, ce poste traduit les efforts de gestion menés depuis quelques années par la ville.

Au-delà d'économies systématiquement recherchées, un questionnement des actions a été posé dans chaque secteur. Chaque service a mené un travail de réflexion sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de son activité et de ses projets afin d'en proposer éventuellement la suppression ou la redéfinition.

Ainsi, des choix ont été proposés sur chaque secteur dans le respect des orientations définies pour 2014 :

Sur le secteur jeunesse, un avenant à la DSP Maison de Quartier sera réalisé afin d'adapter l'offre (augmentation de la capacité d'accueil des ALSH, création d'une tranche basse de quotient familial, organisation d'un lieu multisports) et d'intégrer l'action adultes relais (+22k€).

Sur le secteur seniors, une évolution du repas annuel vers d'autres actions type thé dansant est proposée, afin de toucher un plus large public (-12k€). En outre, les tarifs des loyers du Colombier intégreront un forfait charges électricité afin d'établir une équité entre les résidents des deux FLPA et de responsabiliser les locataires (+1000€ de recettes).

Sur le secteur enseignement, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les crédits ont été budgétés en dépenses et recettes afin de mener l'ensemble des ateliers à partir de 15h45. Par ailleurs, une école municipale des sports est créée le mercredi après midi avec un temps de 2h d'activité afin de prendre en compte le fait que les enfants soient désormais scolarisés le matin, ce projet s'inscrivant également dans le cadre d'une réorganisation et d'une optimisation des moyens humains de la ville (-6k€ annuels).

Sur le secteur sport, la location de la piscine d'Irigny pour un créneau hebdomadaire réservé aux saint genoïses sera supprimée à partir de septembre 2014 (coût 11 300€ annuel pour 143 particuliers).

Sur le secteur enfance, la formation des assistantes maternelles du secteur libre incombant désormais aux parents employeurs, il est fait le choix de ne plus prendre en charge ces formations dont l'efficacité n'est pas révélée (-2,8k€).

Sur le secteur espaces publics, un abonnement à la télé-relève Véolia sera souscrit afin d'anticiper les éventuelles fuites d'eaux et assurer un meilleur suivi des consommations.

La collecte des encombrants, dont le tonnage est stable depuis plusieurs années sans pour autant engendrer une diminution des dépôts sauvages collectés, sera supprimée cette année. (-25 500k€) La présence d'une déchetterie à Pierre Bénite répond en effet au besoin.

Enfin, il est proposé un démontage partiel des illuminations, engendrant un gain de 7000€ sur la pose-dépose chaque année.

Sur le secteur espaces verts, afin de limiter l'évolution des dépenses d'entretien des surfaces, il est proposé une gestion différenciée des surfaces, intégrant toutefois les nouvelles surfaces (Barolles, allée Fermigier, rue de la Paix). En outre, la fontaine du rond point de la Mouche ne sera pas remise en eau cette année. (-17 400€ au total) En terme de fleurissement, le budget 2013 sera reconduit bien que les espaces à fleurir soient plus nombreux (suppression d'un fleurissement automnal).

Sur le secteur évènementiel, il a été fait le choix d'augmenter la prestation feu et les animations du 13 juillet (+2 200€).

Sur le secteur culture, l'action ciné-thé testée dans le cadre de la semaine dédiée aux seniors sera développée à l'instar des croq'cinés pour les jeunes enfants. En revanche, les carnets de voyages dont la fréquentation est basse au vu du coût supporté par la ville seront supprimés.

Un nouveau service sera proposé aux Saint Genoïses : celui d'un paiement en ligne de la billetterie.

Par ailleurs, compte tenu du démarrage des travaux de réhabilitation de la Médiathèque, outre le déploiement d'une nouvelle offre de service de livres en ligne, un tarif réduit de 50% sera proposé sur les abonnements.

Sur le secteur économique, un poste de chargé de mission emploi sera créé, il sera l'interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire chargés de l'emploi et de l'insertion professionnelle (recueil d'informations, échanges de données,...).

Les Paniers de nos villes seront accompagnés en terme de communication et un bilan de l'action à fin septembre permettra de décider de la poursuite ou non de la participation de la ville au delà de cette date. Il en sera de même pour le Service d'amorçage de Projet (bilan août 2014).

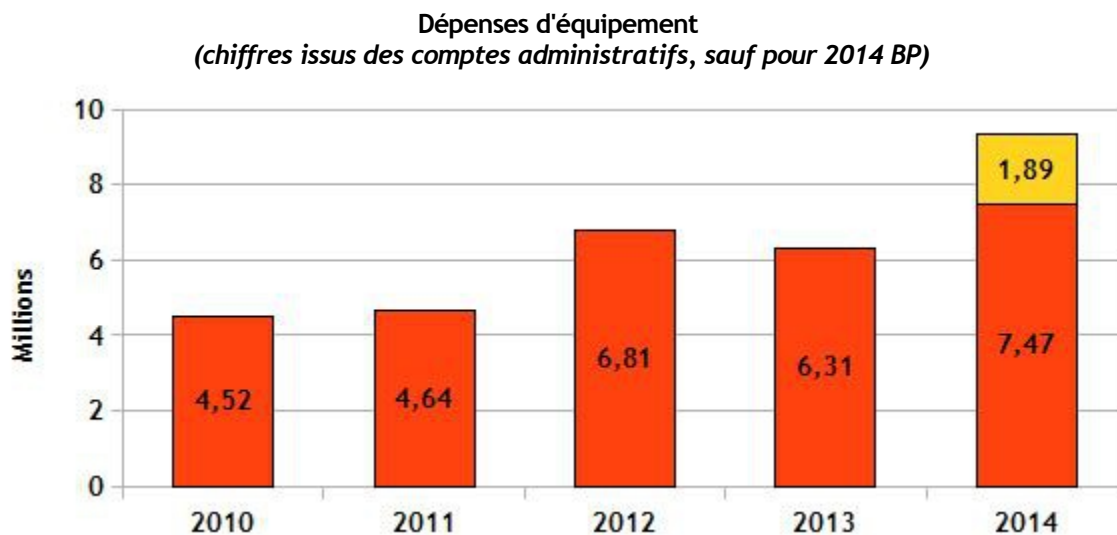
L'ensemble de ces choix et de ces efforts permet donc de contenir la section de fonctionnement et de dégager un autofinancement prévisionnel de 1,6M€. Cet autofinancement sera ainsi affecté de manière réglementaire au remboursement du capital des emprunts (en investissement) et participera au financement de l'entretien des équipements et espaces publics.

II-2 SECTION D'INVESTISSEMENT

II-2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent à la fois les dépenses d'équipements (opérations en cours, nouveaux projets, subventions d'équipement versées) mais aussi le remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,5M€ en 2014, auxquelles s'ajoutent 1,89M€ de restes à réaliser.



La politique d'investissement de la ville menée ces dernières années se traduit par une moyenne de 5,8M€ de dépenses d'équipement par an (sur les 5 dernières années), comme le souligne le graphique ci-dessus.

L'entretien du patrimoine a été conséquent comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

| Opérations | Moyenne annuelle réalisé 2008-2013 | Principaux travaux réalisés |
|-------------------------|------------------------------------|--|
| Parc de Beaugard | 179 140 | Créations des aires de jeux pour enfants Plantation arbres/vignes Réhabilitation bassin du Miroir aux oiseaux Création toilettes / Cuve récupération des eaux pluviales Réhabilitation terrasses (plusieurs tranches) Restauration du nymphée / Rejointement des murs |

| Opérations | Moyenne annuelle réalisé 2008-2013 | Principaux travaux réalisés |
|----------------------|------------------------------------|--|
| Espaces Verts | 221 487 | Aménagement en espaces verts urbains des Barolles, du square Auboyer du lavoir de la Platte du parvis de l'Europe du chemin du But de la route de Vourles Des entrées est/ouest des Barolles |

| | | |
|----------------------------------|---------|---|
| Éclairage Public / Voirie | 733 740 | <p>Requalification allée Fermigier / Création cheminement piétonnier</p> <p>Création/extension de parkings : tennis Foch, rue C. Luizet, Fourel, Cordier, Sainte-Eugénie, d'Aubarède, Equinoxe, Barolles</p> <p>Requalification de la place Barnoud</p> <p>Remplacement des ballons fluos (plusieurs tranches)</p> <p>Liaison mode doux : Vourles/Montrond, d'Aubarède/Equinoxe</p> <p>Réfection des trottoirs avenue Charles De Gaulle</p> <p>Aménagement de l'entrée ouest cimetière / stationnement</p> <p>Liaison piétonne Collonges/Guilloux</p> |
| Hôtel de Ville | 440 283 | <p>Réaménagement de la mairie :</p> <p>Accueil principal - Etat Civil - Point accueil famille</p> <p>Création d'une salle de conseil municipal</p> |
| Cimetière | 172 457 | <p>Réhabilitation et extension du cimetière (plusieurs tranches)</p> <p>Mise en place de columbariums, réfection des allées pavées et aménagements paysagers</p> |
| Groupes Scolaires | 383 440 | <p>Aménagement des 3 restaurants en self</p> <p>Ravalement des façades des 3 groupes scolaires</p> <p>Remplacement des fenêtres et des volets aux GS Guilloux, Mouton, Frantz</p> |
| Stades / Gymnases | 491 265 | <p>Construction gymnase Équinoxe (total 4,9M€)</p> <p>Réhabilitation gymnase Mouton</p> <p>Remplacement des sols sportifs des Gymnases Giono et Guilloux</p> <p>Réfection parcours de santé Fort de Cote Lorette</p> <p>Création parcours fitness au CS Beauregard</p> <p>Création terrain synthétique à Beauregard</p> <p>Réaménagement d'un skate park / Stade des Barolles</p> |

Dans la continuité de ces réalisations, en 2014, malgré un contexte financier complexe pour les collectivités, la ville a choisi de poursuivre cette dynamique d'investissement **avec près de 7,5M€** de nouvelles dépenses d'équipement prévues.

Cela répond d'une part à la volonté de maintenir le patrimoine existant afin de permettre une qualité d'exercice des activités et services proposés aux Saint Genois.

D'autre part cela constitue un soutien fort à l'activité économique des entreprises et particulièrement les TPME. Indirectement c'est donc une politique en faveur de l'emploi.

Aussi, l'entretien du patrimoine de la ville reste une priorité, ciblée cette année notamment sur la

réhabilitation de la Médiathèque.

De grands projets commenceront également à sortir de terre, tels que la construction de la Maison de Quartier des Collonges ou encore l'aménagement du nouveau poste de Police Municipale en centre ville.

De manière plus détaillée, en terme d'investissement, le maintien d'un niveau élevé d'équipement se traduira sur chaque secteur en 2014 par :

Jeunesse :

- 2,6M€ pour le début de la construction de la nouvelle Maison de Quartier dont les travaux débiteront cet été.
- 17k€ dont l'aménagement du local 14 en espace sportif aux Collonges
- La poursuite du programme de rénovation des façades aux Barolles avec, en 2014, la seconde tranche : ravalement des façades du Centre Social et de la Salle d'Assemblée ainsi que la pose de stores électriques. (120k€)

Enseignement :

- **200k€** de travaux seront réalisés en 2014, comprenant la mise en place d'une classe informatique mobile, pilote, sur le Groupe Scolaire Mouton, le remplacement de l'ensemble des stores du restaurant scolaire du centre et la reprise des sols souples à Guilloux.

Enfance :

- **80k€** pour l'entretien des structures enfance dont la réfection de l'aire de jeux du Parc de la Villa Chapuis (sol et structure), la mise en place d'un visiophone et la réfection des peintures à Roule Virou ou encore la rénovation complète de l'ascenseur aux Ptits Mômes. Ces travaux seront complétés par l'acquisition de nouvel électroménager dans les structures (23k€).

Stades et gymnases :

- **127k€** pour notamment la sécurisation des murs de l'allée située derrière le gymnase Guilloux, le remplacement des panneaux en polycarbonate de la toiture du gymnase Guilloux, l'installation de bancs à l'espace enfant du skatepark ou le remplacement des lampes de la salle de l'Equinoxe (utilisées en compétition).

Acquisitions foncières :

- **600k€** pour l'acquisition d'une parcelle aux HCL en vue de la construction de la Maison de Quartier, ainsi qu'une provision dans le cadre de la politique de préemption menée par le ville depuis plusieurs années.

Police Municipale - Vidéoprotection :

- **640k€** dont la réhabilitation de l'immeuble 36 rue Pierre Fourel qui abritera le futur poste de police municipal en centre ville et divers travaux de mise en sécurité des bâtiments publics.
- **100k€** en vue de l'évolution du CSU et de l'installation de nouvelles caméras place Jaboulay, Square des anciens combattants, Mail des Barolles et parking Darcieux-Collonges ainsi que le changement du matériel afin d'accroître la sensibilité des caméras notamment de nuit.

Voirie - Eclairage Public :

- **490k€** comprenant la tranche 2014 de dissimulation de réseaux Chemin de Moly (235k€), le dernier versement du fonds de concours pour l'aménagement des Barolles, la participation au FIC 2014, la 2nde tranche de rénovation de l'éclairage public aux Barolles ou encore la 2nde tranche de requalification du parking des Frères Benoit devant le cimetière.

Espaces verts :

- **85k€** pour des opérations qui terminent les restructurations engagées, notamment sur le quartier des Barolles avec deux chantiers : la réfection des îlots avenue Charles de Gaulle/avenue Chanoine Cartelier (banquettes et trottoirs) ainsi que ceux situés au carrefour de l'avenue Charles

de Gaulle et Maréchal Foch (RD 486).

Dans le secteur culturel :

- **1,7M€** pour le début des travaux de réhabilitation de la Médiathèque en mai et pour lancer la deuxième tranche d'acquisition du fonds de DVD. Un portail web sera également créé afin d'enrichir l'offre aux usagers tel que le téléchargement de livres numériques.
- **64k€** pour la Mouche seront consacrés **au** lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et le réaménagement du hall principal, l'autonomisation de la salle Gayet, l'acquisition de matériels techniques (amplis...).
- **4k€** seront investis dans le Maison des Champs dont le changement de moquette dans la salle Fréquence.

Patrimoine et projets pluriannuels :

Après plusieurs années de réhabilitation, comme détaillé dans le tableau précédent, les travaux concernant le cimetière et le Parc de Beauregard marqueront une pause (respectivement 21k€ et 43k€) afin de permettre d'accentuer d'autres secteurs cette année. Par ailleurs, l'opération **patrimoine** intègre en 2014 la fin des travaux de l'orgue et un traitement fongicide des boiseries de la Chapelle de Beaunant. (75k€)

Enfin, poursuivant sa politique de **développement durable**, la ville fera l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique et s'engage cette année dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables et pièces justificatives.

Les dépenses d'équipement comprennent également des subventions d'investissement ainsi que les fonds de concours versés pour près de 348k€ cette année et détaillés ci-dessous :

| Subventions d'équipement | BP 2014 |
|---|----------------|
| Fonds de concours requalification des Barolles (Grand Lyon) | 87 274 |
| Participation au FIC (Grand Lyon) | 78 000 |
| Subvention d'équipement (FLPA Les Oliviers) | 75 471 |
| Subvention d'équipement (FLPA Le Colombier) | 61 584 |
| Subvention rénovation 6 place Joffre (Grand Lyon Habitat) | 5 919 |
| Subvention fonds de petits travaux (Grand Lyon Habitat) | 3 750 |
| Subvention construction cabane (Naturama) | 4 000 |
| Total des subventions d'équipement | 315 998 |

Les subventions d'équipement versées aux FLPA comprennent les travaux de réfection du carrelage de la cuisine, le changement des portes d'entrées et d'issues de secours ainsi que l'acquisition d'une borne mélo au Colombier.

Sur les Oliviers, les travaux 2014 concerneront le remplacement des fenêtres des parties communes, le changement des têtes incendie, l'acquisition d'un véhicule pour le transport des repas.

Enfin, sur les deux foyers, la réfection des appartements libérés est prévue, à un montant toutefois moindre que les années précédentes puisqu'il sera désormais proposé aux nouveaux résidents un mois de loyer gratuit s'ils souhaitent effectuer eux même des travaux de rénovation, les logements dont la réfection est nécessaire restant à la charge de la commune.

II-2-2 Les recettes d'investissement

| | BUDGET 2013 | BP 2014 | EVOLUTION BP A BP |
|--|------------------|------------------|-------------------|
| Fonds de compensation TVA | 958 822 | 800 244 | -16,54% |
| Taxe locale d'équipement | 37 000 | 26 000 | -29,73% |
| Subventions allouées aux investissements | 439 850 | 251 000 | -42,94% |
| Nouvel emprunt | 3 722 324 | 3 800 000 | 2,09% |
| Total | 5 157 996 | 4 877 244 | -5,44% |

Le FCTVA 2014 est calculé en fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2013, la TLE a été estimée au vu du réalisé 2013.

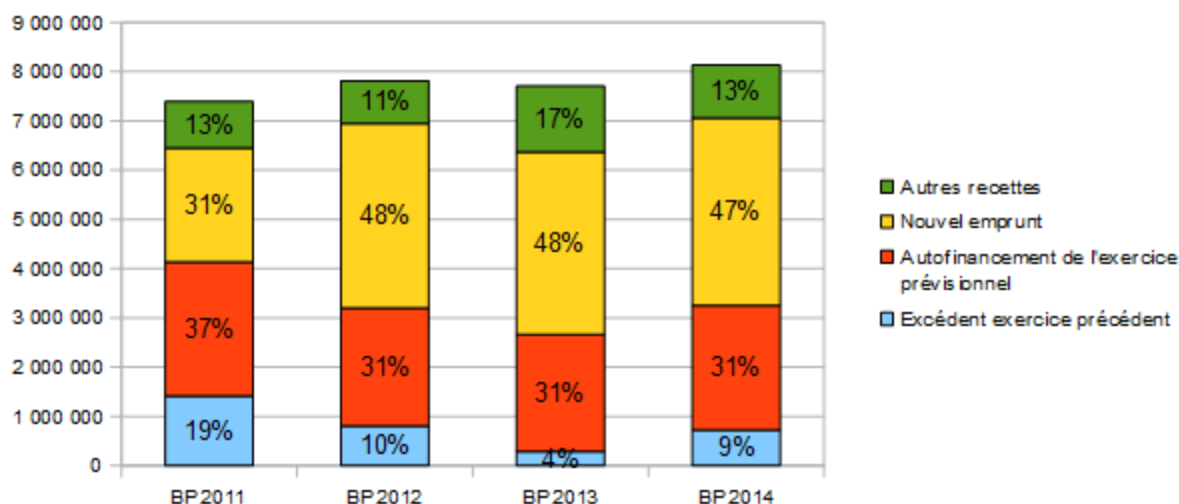
Les subventions d'investissement correspondent à la tranche 2014 du contrat pluriannuel signé avec le département ainsi qu'aux subventions notifiées ou prévisionnelles participant au financement de projets d'équipement (gazon synthétique, MDQ...).

Enfin, le nouvel emprunt 2014 nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est évalué à **3,8M€**, soit à la même hauteur qu'en 2013.

Le tableau ci-dessous retrace l'encours de dette, sachant qu'au 1er janvier 2014 l'emprunt inscrit en RAR 2013 s'élève à 2,1M€. Il convient donc de noter que, sans la politique de désendettement menée ces dernières années, ce réendettement progressif de la collectivité, nécessaire au financement des nouveaux investissements, aurait mis la ville dans une situation financière critique.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours de dette au 1er janvier | 8,13M€ | 6,38M€ | 7,52M€ | 9,42M€ | 7,07M€ |
| <i>Dont CLTR</i> | <i>1,7M€</i> | <i>662k€</i> | <i>2,4M€</i> | <i>2,8M€</i> | <i>961k€</i> |

L'évolution de la structure des recettes d'investissement du budget est représentée dans le graphique ci-dessous :



Financement de la section d'investissement (dépenses nouvelles)

Ce graphique exprime la part représentée par l'autofinancement et les nouveaux emprunts dans le financement des dépenses d'investissement nouvelles, c'est à dire hors restes à réaliser et déficit d'investissement de l'exercice précédent qui sont tous deux financés par le résultat N-1 affecté.

Cet histogramme met en évidence plusieurs tendances :

- tout d'abord que la part représentée par les nouveaux emprunts est stable ces dernières années, traduisant un endettement maîtrisé de la collectivité.
- Que l'orientation de maintenir un même niveau d'autofinancement permet de ne pas dépendre uniquement de l'emprunt pour le financement de l'investissement et ne pas faire peser une charge de la dette excessive sur la section de fonctionnement (les intérêts étant payés en fonctionnement), ce qui engendrerait un cercle vicieux.
- Enfin, que les autres recettes évoluent à la baisse, notamment les subventions de nos partenaires qui se font de plus en plus sélectives.

En conclusion, les trois orientations définies lors du DOB 2014 à savoir le maintien d'un autofinancement à au moins 1,5M€ tout en stabilisant les taux de fiscalité, ce, afin de permettre la poursuite d'un niveau d'équipement élevé, ont été tenues pour la construction de ce budget 2014.

Malgré un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités (baisse des dotations de l'État, rareté des subventions publiques, nouvelles dépenses imposées et hausse des prélèvements), l'équipe municipale s'est questionnée sur la pertinence de ses actions et a fait des choix traduisant une volonté toujours plus grande de répondre à l'intérêt général et à tous les Saint-Genois qui verront leur cadre de vie encore amélioré cette année grâce aux nouveaux équipements réalisés sans augmentation des taux de fiscalité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2013 du budget principal, soit un excédent net de 2 607 486,92€ en fonctionnement et un besoin de financement de 1 880 972,22€ en investissement.
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe, soit un déficit de 1,95€ et un excédent global de la section d'investissement de 15 903,25€.
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2014 en équilibre :

Budget principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et recettes : 20 308 894,75€

La section d'investissement s'élève en dépenses et recettes : 14 834 880,23€

Budget annexe

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et recettes : 592 357,36€

La section d'investissement s'élève en dépenses et recettes : 36 068,46€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,



| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV – ANNEXES | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :




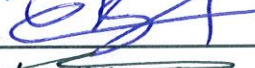

















Présenté par (1),

A , le














Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

| | |
|-------------------------|---|
| ALBERT-PERROT CATHERINE |  |
| ARNOUX CHRISTIAN |  |
| BALTER SERGE |  |
| BONTOUX ODETTE |  |
| BROSSEAU OLIVIER |  |
| CALLIGARO AURELIEN |  |
| CARTIGNY NICOLE |  |
| CHEDAILLE EVAN |  |
| COUALLIER GUILLAUME |  |
| CRIMIER ROLAND |  |
| CRUBELLIER YVES |  |
| DARNE CHRISTIAN |  |
| DAUTREY LUCIENNE |  |
| DELAGOUTTE YVES |  |
| GAVAULT YVES |  |
| GAY MARIE PAULE |  |
| GODIGNON CHRISTOPHE |  |
| GUEDON BERNARD |  |
| GUERIN KARINE |  |
| GUOUGUENI MOHAMED |  |
| JAGET AGNES |  |

| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV – ANNEXES | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

| | |
|----------------------------|---|
| JANAS ANNE MARIE | |
| JOBERT-FIORE MARYSE |  |
| LACROIX JEAN PHILIPPE |  |
| MASSON PHILIPPE |  |
| MILLET MARYLENE |  |
| MONNET MICHEL |  |
| MONNET THIERRY |  |
| PATAUD STEPHANIE |  |
| PICHERIT ISABELLE |  |
| PIERONI BERNADETTE |  |
| ROTIVEL PASCALE |  |
| TIRTIAUX FABIENNE |  |
| VIVES-MALATRAIT BERNADETTE |  |
| VURPAS FRANCOIS |  |

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :